



ASSOCIATION DU PERSONNEL STAFF ASSOCIATION

COMITE EXECUTIF

Nous reproduisons ci-dessous le texte de la lettre que nous avons adressée le 31 janvier 1979, au Président, et aux Délégués des Etats Membres au Groupe de Travail du Comité des Finances pour l'Examen des Conditions Sociales et d'Emploi du Personnel du CERN [RESCO).

" Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Délégués,

Le Comité Exécutif de l'Association du Personnel, soutenu par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 janvier 1979, à laquelle ont participé 700 personnes, et appuyé par l'ensemble du personnel, tient à exprimer son espoir que la Commission RESCO donne une suite positive aux demandes de modification de nos Statuts qui tiennent compte de l'évolution des législations sociales des Etats Membres.

C'est avec le souci de l'avenir, de la vitalité et de la pérennité de l'Organisation, que le personnel a défini ses revendications.

Les encouragements que nous avons reçus de la Communauté Européenne des chercheurs, et des représentants des Centres Nationaux, Internationaux de recherche ou de la Fonction publique des Etats Membres, confirment le bien fondé de nos positions.

La qualité du personnel de notre Organisation, et les résultats qu'elle permet d'obtenir aux chercheurs de la Communauté Européenne, forcent l'estime du monde entier. C'est pourquoi ce personnel ne comprendrait pas que le Groupe RESCO ne mette pas tout en oeuvre pour faire bénéficier des conditions sociales, économiques, civiques et juridiques, qui sont depuis longtemps reconnues par chacun des Etats Membres sur le plan national et plus particulièrement dans la Fonction publique :

- La continuité de l'emploi et l'application d'une politique qui respecte le droit au travail de chacun, son niveau salarial et son évolution professionnelle.
- La formation continue dans l'intérêt de l'Organisation et du développement de la personne.
- Le droit de participer à la vie publique et politique comme tout autre citoyen.
- Une progression salariale garantie par une carrière planifiée.
- Le maintien du pouvoir d'achat et le partage de la prospérité.
- Le respect de la dignité et des droits des familles, notamment en ce qui concerne le droit de séjour et au travail.
- La mise en place d'une véritable médecine du travail, d'un règlement d'hygiène et sécurité conforme aux pratiques dans les Etats Hôtes.
- Le réalignement minimum et rapide des bas salaires, sur ceux en pratique dans la Fonction publique Genevoise.
- Un système de retraite également comparable à celui de la Fonction publique Genevoise, garantissant en particulier le maintien du pouvoir d'achat et l'avenir de la Caisse.
- Une protection sociale équivalente à celles des Fonctions publiques Européennes.

Le personnel du CERN, rappelle que le Groupe RESCO a été créé sur sa demande, pour étudier d'une manière globale, les conditions sociales et matérielles de l'emploi au CERN, et qui viennent d'être énumérées.

Il attend donc des Etats Membres qu'ils s'engagent à lui assurer un Statut en harmonie avec les législations en vigueur en Europe, seule condition indispensable à la motivation du personnel, source de dynamisme et de pérennité de l'Organisation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Délégués, l'expression de nos sentiments distingués,,"